

# COMITE DES VOSGES DE TENNIS DE TABLE

## Compte rendu de réunion du Comité Directeur

*Validé par les membres présents du comité directeur*

DOMFAING le 28 août 2024 – 19 h 45

Présents : Christophe COSSIN, Marc DELEPINE, Jérôme DOMBRAT, Michel FEICHT, Arnaud FRANCOIS, Isabelle FRIRY, Eric MATHIS, René PARIS, Etienne ROBERT, Dominique THIRION (à partir de 21h30).

Excusés : Laurent DURAND, Marie FERREUX, Louis LECOMTE, Louis SIMON, Emilie SONNEFRAUD, Jean-Pierre VOYEN.

Absent : Allain VOYEN.

### **1- Informations du Président**

#### **Point subventions**

Contrat d'objectif du Département des Vosges : point au 2024-08-22. Le montant alloué pour 2024 sera de 4600€, ce qui est en hausse par rapport aux dernières années.

Le projet de convention pluriannuelle sur 3 ans avec le département annoncé dans un premier temps pour une période de 3 ans sur la base de notre dossier et du plan de développement 2021/2024 va certainement être modifié avec une convention qui démarrerait pour la durée de la l'olympiade 2025/2028. Une nouvelle convention a été proposée et est en attente de validation. Pour 2024, le bouclage du dossier doit être fait pour le 15 octobre avec la demande de versement. Il faudra boucler le dossier avant l'AG.

**ANS** : la dotation d'un montant de 4250€ a été versée (+450€ par rapport à l'an passé).

#### **Carte ZAP 88**

Suite à la dématérialisation du chèque Sport, les clubs devront s'inscrire sur le site dédié pour pouvoir être remboursé des 10€ du département. Pour nous le chèque concernera les licences compétition **ET** loisir. Il faudra cocher une case le précisant lors de l'inscription.

Pour s'inscrire, chaque comité et club devra obligatoirement fournir 3 documents au format numérique :

- Le justificatif d'agrément au ministère des Sports
- Un visuel représentatif du club (par exemple une photo d'équipe, de la salle...)
- Un logo du club

Une information sera faite aux clubs lors de l'AG et par un mail d'information.

#### **Stage d'été à ETIVAL**

Le stage s'est déroulé dans d'excellentes conditions avec un encadrement de qualité (présence de Pauline CHASSELIN), une bonne vingtaine de participants. Le CD est en attente d'un décompte précis par Jérôme Humbert afin de pouvoir indemniser le club organisateur.

#### **Vosges télévision**

La chaîne nous a contacté dans le but d'enregistrer une émission de 26 minutes pour évaluer l'effet JO sur la rentrée sportive. Le tennis de table sera évoqué de manière globale dans les Vosges. Le comité de judo et le CDOS seront également présents. L'enregistrement aura lieu le lundi 2 sept à 14h00 à Epinal. Etienne ne pourra s'y rendre et sera remplacé par Isabelle.

## Mérites sportifs départementaux

Comme chaque année le département nous a sollicité pour proposer des candidatures pour la soirée des mérites sportifs départementaux. Les propositions sont à déposer pour le 6/09 selon les catégories du règlement joint. Le niveau est relevé et nous n'avons pas de candidat à proposer hormis l'équipe Pro féminine d'Etival.

### 32<sup>ème</sup> CEREMONIE DU MERITE SPORTIF DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

#### REGLEMENT

##### Date et lieu

La Rotonde de Thaon-les-Vosges le lundi 16 décembre 2024 à 20 h.

##### Objectifs poursuivis

- Honorer officiellement les meilleurs représentants du sport dans les Vosges.
- Favoriser la visibilité de l'excellence sportive vosgienne.
- Réunir la famille du sport.

#### CATEGORIES

1. Mérite du Bénévole : est concernée par cette catégorie toute personne ayant apporté au cours de l'année une contribution bénévole exceptionnelle à la promotion et au développement du sport vosgien.
2. Mérite de l'Ecole de sport : sont concernés par cette catégorie, les clubs organisant une activité régulière encadrée hors temps scolaire pour leurs jeunes licenciés. Le nombre de licenciés à l'école de sport et le taux de renouvellement de licence d'une année sur l'autre constitueront des critères de sélection importants pour le jury.
3. Mérite du sport scolaire : sont concernés par cette catégorie, les athlètes ou regroupement d'athlètes masculins ou féminins participant à des épreuves sportives dans des compétitions scolaires de niveau régional ou national.
4. Mérite spécial du jury : cette catégorie souligne une performance ou une contribution exceptionnelle dans le monde du sport, réalisée par un Vosgien, un club sportif vosgien ou une équipe d'un club sportif vosgien. Ce prix est attribué à la seule discrétion du jury parmi les nommés.
5. Titres nationaux et podiums internationaux : sont concernés par cette catégorie, tous les athlètes ou groupement d'athlètes ayant remporté un titre de Champion de France (reconnu et délivré par une fédération délégataire) ou s'étant classé sur le podium d'un Championnat d'Europe, d'un Championnat du Monde ou d'une coupe/manche internationale contribuant à l'obtention d'un titre ou à l'attribution de points en vue d'un classement annuel.
6. Equipe de l'année : sont concernés par cette catégorie les regroupements permanents d'athlètes masculins ou féminins participant ensemble et en tout temps à des épreuves sportives dans des compétitions de niveau national minimum.
7. Espoir de l'année : sont concernés par cette catégorie les athlètes masculins ou féminins espoirs s'illustrant au niveau national minimum.
8. Sportif de l'année : sont concernés par cette catégorie les athlètes masculins ou féminins de plus de 18 ans s'illustrant au niveau national minimum.

## 2- Pôle gestion de l'activité

### Commission sportive

#### Point sur les attributions des organisations :

Il manque des candidats pour les 1<sup>er</sup> tour du critérium fédéral et des interclubs jeunes. DOMFAING serait d'accord pour organiser les interclubs mais doit vérifier la disponibilité de la salle. Pour le critérium, le club de CHARMES est intéressé mais doit trouver un véhicule pour déplacer des tables. Eric va faire une proposition de répartition avec ces hypothèses pour demain soir.

### **Actualités :**

Tous les clubs sont ré-affiliés, le club de DOMPAIRE n'engage pas d'équipe pour l'instant.

Sans compter les GE7, on a 84 équipes engagées soit 3 de plus que la saison passée.

3 clubs vosgiens organiseront pour la ligue Grand Est : MOYENMOUTIER, SAINT DIE et VITTEL.

### **Travaux d'été de la commission :**

Elle s'est réunie le 10 juillet pour la remise à jour des règlements. Les tableaux d'arbitrage et d'aides à l'arbitrage ont été revus, un aide à l'arbitrage est prévu sur les tours d'interclubs jeunes.

Les compétitions spécifiques au département ont été codifiées pour la comptabilisation future des cartons.

### **Règlements sportifs :**

Pour le critérium fédéral, on s'alignera sur le nouveau règlement fédéral et Grand Est avec le retour des montées descentes à chaque tour.

Pour le Fischer, le Payeur et le TC, il sera précisé dans le règlement qu'un joueur ne pourra s'inscrire en double que s'il participe au tableau de simples.

Pour la coupe des Vosges, les rencontres seront avancées à 14h30 pour terminer plus tôt.

Pour le championnat des Vosges vétérans, on s'alignera sur les nouvelles catégories fédérales avec des tranches de 5 ans à partir de 60 ans.

### **Commission arbitrage**

#### **Aide à l'arbitrage :**

Une seule amende pour l'aide à l'arbitrage l'an dernier.

#### **Désidérata :**

Dès que les lieux seront connus, Jean-Pierre établira les tableaux pour les juge-arbitrage et les aides à l'arbitrage. Ils seront mis en ligne et envoyés par mail aux clubs.

### **Commission technique**

#### **Stages techniques :**

Priorité sera donnée sur les stages départementaux aux poussins benjamins minimes et cadets. Il sera possible de prendre des juniors s'il y a des places disponibles.

#### **Interventions techniques :**

Pour les 6 tours d'interclubs, l'échauffement commun et la partie technique seront maintenus. Des techniciens locaux peuvent se positionner pour les encadrer, un appel à candidature sera fait dès que les lieux seront connus.

#### **Sortie de délégation :**

La date des Inter-CD n'est pas encore fixée, il y a deux dates potentielles, SAINT DIE est candidat à l'organisation.

### **3- Pôle développement promotion**

#### **Ping en extérieur**

Animation qui sera organisée en partenariat avec Eloyes lors de son tournoi du 31 août. Cette animation en extérieur est une condition obligatoire pour pouvoir déposer le dossier de demande de subvention à l'ANS.

Elle aura lieu sous l'auvent permettant d'installer des tables de brasserie avec des filets Rollnet achetés pour l'occasion ainsi que des raquettes et de balles spécifiques pour l'extérieur. Ce matériel spécifique sera utilisé par tous pour mettre tous les joueurs à égalité. Le juge arbitre du tournoi créera un tableau spécifique extérieur. Le CD fournira une dotation de récompenses pour le tournoi d'Eloyes et pour le tournoi extérieur. Etienne sera le seul membre du CD présent. Le club d'Eloyes sera indemnisé à hauteur de 200€ pour l'action.

#### **4- Pôle gestion administrative et financière**

##### **Point financier**

Le trésorier présente les comptes financiers arrêtés au **30/06/2024**. Il commente en réunion les documents comptables et financiers. Il précise que les chiffres présentés ce soir ne sont pas définitifs, il reste quelques opérations à comptabiliser qui feront varier très légèrement le résultat.

##### **Le Compte de Résultat Analytique.**

Sur ce tableau apparaissent les chiffres du Prévisionnel et du Réalisé 2023-2024 ainsi que ceux du Prévisionnel 2024-2025. Il informe que cet exercice a connu une activité pleine et que toutes les compétitions ont pu être organisées. Il précise aussi que l'atteinte du Réalisé 2023-2024 est conforme au Prévisionnel avec un montant de charges égal à **23 984,75€** et de produits à **27 932,74€** pour un pPrévisionnel de **27 200€**. Le compte fait apparaître un excédent de **3 947,99€**.

Le trésorier commente ensuite les chiffres réalisés les plus importants du **Compte de résultat Analytique** :

- **Institutionnel (INS)** : un solde à **13 906,09€** conforme au prévisionnel avec un poste affiliations, licences et cotisation départementale à **7 304,50€** qui représente plus de **50%** du poste Institutionnel. Un total débit à **1 730,36 €** et un total crédit à **15 636,45 €** soit plus de **50%** des recettes du budget de fonctionnement.
- **Administration (ADM)** : les dépenses administratives sont faibles et maîtrisées à **1 080,39 €** et les recettes administratives (produits financiers) atteignent **1 267,89 €** soit un solde à + **187,50€**.
- **Activité Sportive et Arbitrage (ASA)** : c'est un total charges de **10 342,38 €** pour un coût des compétitions égal à **9 242,01 €**. Un total crédit de **11 028,40€** avec la recette du championnat départemental qui atteint **4 499,00€**. Le trésorier constate que cette année l'activité sportive est légèrement excédentaire + **686,02€**. Les six journées Interclubs jeunes représentent un coût important de **2 092,50€** pour une recette de **772,00€**, il ajoute que ces compétitions, bien que coûteuses, sont nécessaires au développement de notre discipline.
- **Développement (DVP)** : uniquement des débits pour un total de **6 590,70€** avec les dépenses vers les clubs, visites, bourses, actions spécifiques et de partenariat, aides aux licences promos P/B/M, mais aussi les dépenses liées à la maintenance du site internet et aux animations scolaires.
- **Technique (TEC)** : ce sont aussi uniquement des charges avec un total égal à **4 240,92 €** qui inclut les stages CD gratuits, les aides aux stages délocalisés, les aides aux joueurs, mais aussi la sortie des équipes Vosges aux Inter CD à Besançon pour une dépense raisonnable de **1 769,12 €**.

##### **Le Bilan**

Le Total Bilan passe de **47 490,49€** à **51 614,19€**. L'**Actif Immobilisé** à **15,00€**. Il ajoute que tous les matériels sportifs, de bureau et informatiques sont totalement amortis. L'**Actif Circulant** est en hausse et passe de **47 475 ,49€** à **51 599,19€**. Le montant des créances s'élève à **5 029,83€**, il inclut les dettes des clubs, le solde des quotes-parts et la subvention de développement de la LGETT qui cette année a été minorée à **800,00€**. Le montant des produits à recevoir **2 023,00€** correspond à la cotisation départementale calculée sur le nombre de licences arrêté au 30/06/2024. Les disponibilités sont en augmentation, le solde des comptes bancaires passe de **41 129,61€** à **44 546,36€**.

Au niveau du **Passif**, le montant des **Fonds Associatifs** passe de **36 598,10€** à **40 432,59€** après l'intégration de l'excédent de **1 261 ,69€** de l'exercice précédent, ce qui consolide le haut de bilan. Les **Dettes** à court et à moyen terme sont en légère hausse et passent de **10 892,39€** à **11 068,10€**. Ce sont essentiellement les charges qui restent à payer au 30/06 et calculées au début juillet : bourses, actions spécifiques, aides licences promos

P/B/M, aides à la formation arbitrage et aux joueurs. Il ajoute que cette année le montant global des bons cadeaux distribués aux joueurs, pour leurs résultats sur l'année sportive, sera de 440,00€.

### **Le Budget Prévisionnel**

Le trésorier informe que comme chaque année le budget prévisionnel est établi en fonction du réalisé de l'exercice précédent. Ce budget prévisionnel 2024-2025 sera en légère augmentation et passe **27 200€ à 30 520€**.

*Après quelques échanges avec les membres présents, le Compte de Résultat, le Bilan de l'exercice 2023-2024 ainsi que le Prévisionnel de l'exercice 2024-2025 sont approuvés en l'état sous réserve de comptabilisation des dernières opérations.*

### **La situation de trésorerie et des clubs.**

Le trésorier présente un tableau de synthèse banque-clubs arrêté au 30 juin 2024 comparée à celle au 30/06/2024.

S'agissant de la trésorerie au **30/06/2024**, le solde des comptes bancaires (compte courant et livret A) s'élève à **44 546,36€** pour 41 129,61€ au 30/06/2023, chiffres égaux aux montants des disponibilités du bilan.

**Au 30/06/2023**, il y avait 27 clubs, 11 avaient un avoir global de 2 206,11€, 16 une dette globale de 3218,98€, soit un solde de la balance SPID à **1 012,87€**.

**Au 30/06/2024**, il y a 28 clubs, 11 ont un avoir global de 1 913,71€ et 15 une dette globale de 3 748,68€, deux clubs sont à zéro et le solde balance SPID est à **1 834,97€**

Enfin le trésorier termine sa présentation en précisant que comme chaque année il remettra aux clubs à l'AG le 29/09, leurs deux fiches financières, l'une arrêtée au 30/06/2024 et l'autre au 29/09/2024, et qu'il va contacter Véronique MATHIS et Philippe LEMOINE pour fixer la date de la vérification des comptes. Le trésorier informe qu'il associera à cette présentation des comptes Marc DELEPINE joueur du club de Golbey, candidat à sa succession dans le prochain Comité pour l'Olympiade 2024-2028.

### **Assemblée générale électorale**

Les rapports des commissions sont à transmettre à la secrétaire pour le 20 septembre.

Point sur les candidatures actuelles déposées : René PARIS, Jean-Pierre VOYEN, Eric MATHIS, Christophe COSSIN, Isabelle FRIRY, Jérôme DOMBRAT, Marc DELEPINE, Etienne ROBERT, Michel FEICHT.

Louis SIMON ne souhaite pas s'engager au comité mais restera coopté dans la commission développement. Il sera le référent pour la formation d'initiateur de club. Il aimerait créer un stage d'une journée pour adultes avec l'aide d'un cadre de la LGETT pour parler de développement.

Marie FERREUX vient de prendre de nouvelles responsabilités à son travail et préfère attendre avant de se présenter au comité.

Laurent DURAND ne souhaite pas renouveler son mandat.

La séance est levée à 22h15.

La Secrétaire,  
Isabelle FRIRY

Le Président,  
Etienne ROBERT